



Communauté d'agglomération
de la région nazairienne et de l'estuaire
4 avenue du Commandant l'Herminier
B.P. 305 | 44605 Saint-Nazaire cedex
T. 02 51 16 48 48 | F. 02 40 19 59 19 | www.agglo-carene.fr

Service Technique Assainissement
Chemin des Virées Naulay | 44600 Saint-Nazaire
Tél. 02 40 17 83 00 | Fax 02 40 19 63 92

STELIA
Steven MARTIN
Boulevard des Apprentis
BP 50301

44605 SAINT NAZAIRE CEDEX

Direction Générale des Grands Services Publics

Direction du Cycle de l'Eau
Nos Réf. : SM/SM726902
Dossier suivi par : Stéphane MALHAIRE

Saint-Nazaire, le 28/06/2017

OBJET : Demande de confirmation d'éléments relatifs aux dépassement de seuil DCO/DBO suite à demande de la préfecture

Madame, Monsieur,

Vous avez interrogé la CARENE au sujet de la convention de raccordement des eaux usées de l'établissement STELIA à Saint-Nazaire.

La présente convention fixe les niveaux de rejets autorisés en sortie de l'industriel et notamment un rapport DCO/DBO5 à respecter.

Pour le site de Saint-Nazaire ce rapport est élevé ; supérieur à 2,5. Il est la conséquence d'un effluent peu concentré en DCO (proche de 500mg/l pour 1000mg/l autorisés) et surtout en DBO5 (inférieure à 150mg/l pour 500mg/l autorisés).

Le suivi du ratio DCO/DBO5 a pour objet de s'assurer dans un contexte d'eaux usées type (DBO5 proche de 500mg/l), que l'effluent n'est pas déséquilibré par une DCO trop forte liée à un rejet autre que domestique.

Dans le cas de STELIA, la situation est tout autre avec des concentrations moyennes faibles.

C'est pourquoi nous vous confirmons que le non-respect du ratio DCO/DBO5 ne constitue pas pour la CARENE une non-conformité et que par conséquent nous ne vous demandons pas d'analyse de cause.

Pour ce qui est des autres dépassements observés :

- Le niveau de concentration en Matières Inhibitrices de 10,1 en mars 2017 est considéré comme acceptable et ne relève pas d'une non-conformité à lever. Par ailleurs, cette concentration était rassurante en 2016 avec une moyenne annuelle de 6,8.
- Les concentrations en hydrocarbures sont élevées sur le site, avec des dépassements de 100% avec la valeur seuil imposée. Une action est à engager pour sa réduction.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Responsable du Service Exploitation
Assainissement,
Stéphane MALHAIRE

